



Revue de presse

Décembre 2016
Janvier 2017

Le Soir, 3 et 4 décembre 2016 – « **Non-autiste et oui-autiste** » - Pierre Maury
« Livres : Robinson de Laurent Demoulin »
Robinson, fils d'un narrateur que l'on devine proche de l'auteur, est dans son île de « oui-autiste » à côté de « non-autiste ». Ceux-ci, pour la plupart, éprouvent quelque gêne à découvrir des comportements sans rapport avec la normalité. C'est un livre profondément humain, pensé, vécu et écrit sans ruse mais avec art, sans pathos mais avec passion, sans froideur mais avec lucidité. [\(voir texte 1\)](#)



Le Soir – 21/12/2016 – « **La langue des signes débarque à l'université** » - V.JA.

L'Université Saint- Louis Bruxelles dispose depuis cette année académique d'une formation complète de premier cycle en traduction/interprétation en langue des signes de Belgique Francophone. [\(voir texte 2\)](#)

Le Soir - 31/12/2016 et 1^{er}/01/2017 – « **Le personnel handicapé, trop rare dans les communes brabançonnnes** » - Discrimination : Onze communes et huit CPAS n'atteignent pas le quota de 2,5% - P.B. Avec T.W et T.V.H.
Les chiffres de l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ) ont été dévoilés pour le début de l'année 2016 : sept communes du Brabant wallon sur les 27 sont irréprochables en matière de quotas de personnes handicapées dans leurs effectifs. Ce n'est pas assez ! [Lire la suite...](#)



Le Soir – 17/01/2017 – « **Autiste, une autre façon d'être au monde, et donc au spectacle** » - Scènes : « Is there life on Mars ? » créé au théâtre National avant le Festival de Liège – Catherine Makereel
Le théâtre, si prompt à dégommer les conventions, n'est-il pas lui-même trop normatif dans son accueil des spectateurs ? Avec « Is there life on Mars ? » spectacle sur l'autisme, le Théâtre national chamboule ses codes pour s'adapter à un public imprévisible et hors norme. [Lire la suite...](#)

Le Soir – 31/01/2017 – « **Protéger les oreilles des amateurs de son** » - Santé : Un nouvel arrêté limitera le niveau sonore à 100 Décibels – Vanessa Lhuillier
L'arrêté « son amplifié » limitera les événements à un maximum de 100 décibels. Une manière de lutter contre les troubles auditifs. [Lire la suite...](#)

